

Les indispensables ouvrages annexes : issues de secours, postes électriques, ventilations...

Essentiels à l'exploitation de la future ligne 11 prolongée, les ouvrages annexes correspondent à l'ensemble des équipements nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de la ligne et la sécurité des voyageurs.

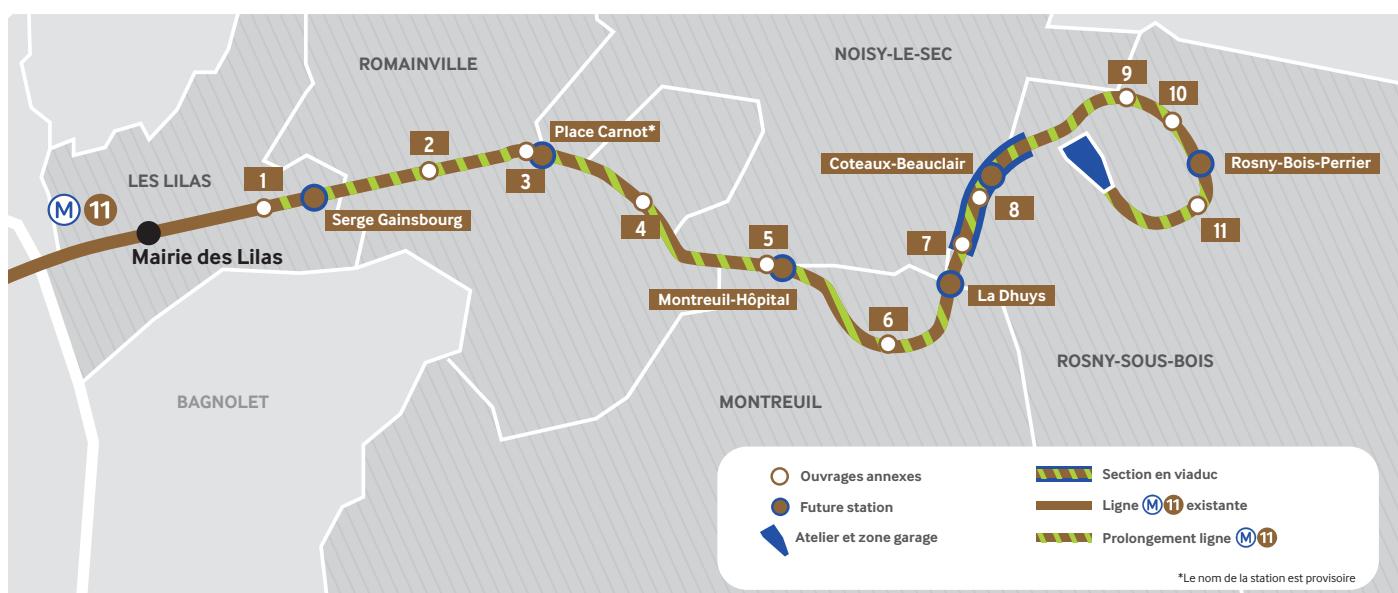
LES OUVRAGES ANNEXES À LA LIGNE 11 PROLONGÉE

Les ouvrages annexes, également appelés ouvrages de services, permettent la ventilation du tunnel et des stations, l'accès au tunnel par les services de secours, la récupération des eaux d'infiltration ainsi que l'alimentation

électrique de la ligne et des autres équipements. La plupart des ouvrages annexes cumulent plusieurs fonctions.

Les 11 ouvrages de service (ventilation, postes d'épuisement, accès pompiers, postes force et

postes de redressement) sont localisés le long du tunnel entre les stations Mairie des Lilas et Rosny-Bois-Perrier.



N°	1 CALMETTE	2 EMILE GÉNOVOIX	3 PLACE CARNOT	4 FORT DE NOisy	5 HÔPITAL	6 DEMI-LUNE	7 LA BOISSIÈRE	8 LONDEAU-DOMUS	9 GAGNY	10 LÉON BLUM	11 CONRAD ADENAUER
NOM PROVISOIRE	CALMETTE	EMILE GÉNOVOIX	PLACE CARNOT	FORT DE NOisy	HÔPITAL	DEMI-LUNE	LA BOISSIÈRE	LONDEAU-DOMUS	GAGNY	LÉON BLUM	CONRAD ADENAUER
EQUIPEMENTS CONCERNÉS	Ventilation Poste électrique	Ventilation Accès pompier	Poste de redressement	Ventilation Accès pompier Poste électrique	Poste de redressement	Ventilation Accès pompier Poste électrique	Ventilation	Poste de redressement	Ventilation Accès pompier Poste de recueil des eaux Poste électrique	Poste de redressement	Ventilation Accès pompier Poste électrique

LES TRAVAUX DE RÉALISATION DES OUVRAGES

Après déviation des réseaux concessionnaires, chaque ouvrage est réalisé avec la technique des parois moulées, et les rameaux de connexion depuis le puits jusqu'au tunnel en méthodes conventionnelles. Le confortement et l'étanchement du terrain autour de la future zone sont réalisés en souterrain.



Tunnel de réalisation de l'ouvrage Calmette.

© Gérard Rollando